

Situation relevée par : élèves, élèves ambassadeurs,
familles, personnels de l'établissement...

Évaluation de la situation par le Principal adjoint

HARCELEMENT

INTIMIDATION

AUTRES SITUATIONS

Protocole national contre le
harcèlement (sanction, plainte
de la famille...)

Prise en charge par le pôle Ecoute et Nous
(constitué de personnels inter catégoriels formés)

Vie scolaire, Direction, pôle
médico-social, prof principal

Entretiens avec la cible

Entretiens individuels avec les
intimideurs présumés et les témoins

Synthèse de chaque entretien à tous les membres
d'Ecoute et Nous + Principal adjoint + CPE

Information famille de la
cible si nécessaire

Synthèse et évaluation

Persistance de l'intimidation

Fin de l'intimidation

Arrêt du protocole mais maintien de
la vigilance auprès des élèves-cibles

Bilan au professeur principal

Information famille de la
cible si nécessaire

Année scolaire 2025-2026

